

MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le 27 Septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Carole LECUYER, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Yves BLANCHARD, Sandra MATHIAS, Laurent PIRAUD, Guylaine MAHE, Ange SPANO, Patricia JOSSO, Fabrice RONCIN, Axel GAYRAUD, Martine PRAUD, Stéphane ORY, Nancy PINEAU, Alain DURRENS, Robert JOUANNO, Sylvie PILLONS-LECOQ, Michel THABARD, Luc LEGER, Damien MOUSSET, René PROU

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Carlos FOUCAULT donne pouvoir à Carole LECUYER, Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Marie-Agnès PICOT-TESSIER donne pouvoir à Fabrice RONCIN, Delphine HOUAS donne pouvoir à Damien MOUSSET

Absents : Valérie PENNETIER, Hervé YDE

Secrétaire de séance : Fabrice RONCIN

FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION FOUILLES ARCHEOLOGIQUES SITE DE L'ANCIENNE MAIRIE

Monsieur le Maire présente une demande d'admission en non-valeur demandée par la DRFIP.

Il s'agit d'une créance sur une taxe d'aménagement qui aurait dû être payée en 2008.

Le montant de cette créance s'élève à 709,00 €.

La dette n'est pas annulée mais elle est ajournée.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- *DECIDE d'admettre en non-valeur cette créance d'urbanisme concernant le PC 04402106D1026 pour le non-paiement d'une taxe d'aménagement,*
- *DIT que le montant de cette non-valeur s'élève à 709,00 €*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.*

Date de signature de l'acte : 04/10/2022

Date de transmission au contrôle de légalité : 05/10/2022

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Fabrice RONCIN



AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20221004-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 04-10-2022

Publication le : 04-10-2022

Jean-Bernard FERRER,
Maire

